

La violence dans les confrontations verbales : un échec de la communication ? L'exemple de la polémique publique sur « l'exclusion des femmes » en Israël¹

Ruth Amossy
ADARR, Université de Tel-Aviv

Résumé

Cet article interroge les fonctions de la violence verbale dans les débats publics sans la condamner *a priori* sur la base d'un idéal de communication préétabli. À partir de la polémique dite de « l'exclusion des femmes » en Israël, il se penche sur la gestion verbale d'un conflit fondé sur une rupture cognitive et un dissentiment profond entre des parties (les laïques et les religieux modérés vs les ultraorthodoxes) entre lesquelles il n'y a que peu de communication directe. Il éclaire ce faisant la façon dont les discours polémiques qui se déploient dans les médias construisent un espace public où les échanges argumentés échappent aux règles strictes du débat rationnel et à l'éthique de la discussion. S'indexant sur les conflits constitutifs de l'espace démocratique, la polémique publique contribue à en assurer la gestion verbale et remplit dans nos sociétés diverses fonctions que les tenants de la rhétorique du consensus échouent à déceler.

1. Introduction

L'essentiel de mon propos vise à réévaluer la question de l'échange polémique et du potentiel de violence qui lui est généralement associé. En effet, le *dissensus* apparaît dans l'opinion publique comme un état de choses certes inévitable, mais néanmoins nuisible et destiné à être dépassé. L'argumentation et la négociation ont précisément pour but d'en avoir raison, de le dissiper par le bon usage de la raison. Le dissentiment bloque toute possibilité d'accord, et donc de décision et d'action

1 Ce travail fait partie d'une recherche globale sur le discours polémique dans la sphère démocratique effectuée dans le cadre de la Fondation Israélienne des Sciences (ISF, projet 734/08). On trouvera une version plus élaborée de la présente analyse dans : Ruth Amossy 2013 : *Apologie de la polémique* (Paris : PUF).

collective. Lorsqu'il s'approfondit, il est synonyme de discorde ; et celle-ci risque de mener au chaos et à la violence physique. La communication établie entre les parties adverses aurait donc pour but de surmonter les désaccords et de permettre un accord, fût-il partiel, sur un point controversé. Il faut que les adversaires de tous bords parviennent à s'entendre – à s'écouter, à se comprendre, à se rallier à une opinion commune. En-dehors de cet objectif de consensus et de résolution des conflits, il n'y aurait point de salut.

Dans cette brève présentation, je voudrais me fonder sur la thèse de Chantal Mouffe (2000) selon laquelle le *dissensus* n'est pas un accident, un obstacle fâcheux, mais l'état naturel des régimes démocratiques qu'un consensus définitif et sans faille vouerait à la disparition : tel est en effet le paradoxe démocratique. Nous sommes ici dans le domaine de la philosophie politique. Dans le domaine des sciences du langage et des théories de l'argumentation, qui est le mien, je voudrais reprendre une hypothèse que j'ai déjà esquissée ailleurs (Amossy 2010, 2011) : le discours polémique, avec ses ruptures cognitives et ses éclats de violence verbale, est un mode de gestion essentiel du *dissensus* qui remplit des fonctions sociales importantes. Il ne s'agit pas bien sûr de remplacer la tentative de trouver des solutions, inhérente à l'échange argumentatif, par un éloge de la discorde *per se*. Il s'agit d'examiner de plus près pourquoi et comment ce que l'argumentaire du colloque a nommé « les côtés moins heureux, et même 'sombres' de l'échange verbal, ainsi que ses modalités : [...] la polémique, l'outrage, le *dissensus* [...] et la violence verbale », sont en fait un pan important, et fonctionnel, de la communication dans l'espace public.

Je voudrais envisager cette question en me situant dans la discipline qui traite par définition de l'accord et du désaccord : la rhétorique argumentative. Je rappellerai en quelques mots comment elle a situé la quête du consensus en son centre pour assurer la bonne gestion des affaires humaines. En même temps, je proposerai un décentrement significatif qui réintègre pleinement la polémique au sein d'une discipline qui ne lui a accordé, au cours des âges, qu'une place marginale et problématique. Après avoir posé les jalons principaux de la réflexion, je tenterai de l'illustrer brièvement par des exemples tirés d'une polémique relative aux droits des femmes dans un pays démocratique où s'imposent avec de plus en plus de force des mœurs issues de l'orthodoxie religieuse : la polémique dite de « l'exclusion des femmes » de l'espace public en Israël.

2. Préambules théoriques

Dans le champ de la rhétorique argumentative envisagée dans la perspective communicationnelle qui est la nôtre, il s'agit d'établir un « contact des esprits »

(Perelman et Olbrechts-Tyteca 1970 [1958]) à travers un échange d'arguments sur une question controversée. En d'autres termes, la réussite de la communication ne se limite pas au décodage d'un message : saisir la signification d'un énoncé n'est qu'un préalable. L'objectif central de l'échange verbal consiste à agir sur l'autre en le faisant adhérer à ses vues. Dans cette perspective, une communication réussie est celle qui atteint son but de persuasion : la pierre de touche est l'obtention d'un accord. Encore la plupart des rhétoriques argumentatives posent-elles des conditions de validité qui reposent tantôt sur des critères logiques, tantôt sur des critères éthiques. Il ne suffit pas, en effet, de voir si une visée d'influence se donne tous les moyens discursifs susceptibles d'assurer la réussite de l'entreprise de persuasion. Il faut aussi mesurer l'argumentation à l'aune de la validité logique des arguments avancés : toute violation des règles imposées par la raison est censurée, et rejette l'échange argumentatif dans la catégorie des raisonnements fallacieux et de la manipulation. Il en va de même de tous les échanges qui enfreignent les règles de la discussion critique, et ne respectent pas les normes de la délibération. Il y a une éthique de la discussion qui pose qu'un accord doit être atteint par des individus libres et respectueux de leurs droits réciproques. Un pur coup de force ne peut être confondu avec l'exercice de la persuasion. En bref, l'échec de la communication argumentative a partie liée avec celui de la raison, et avec le refus de reconnaître l'autre comme un partenaire à part entière.

Le modèle de la communication est ici celui du dialogue entre une instance de locution qui vise à persuader, et une instance de réception – un auditoire – auquel il faut s'adapter pour l'amener à ses vues. C'est le cas des discours monogérés, comme par exemple un discours de meeting ou une allocution présidentielle télévisée. On trouve aussi des situations d'interaction où les deux partenaires ont la parole – comme dans le débat. C'est alors le modèle dialogal, et non dialogique, qui prévaut. Quoi qu'il en soit, il semble qu'on mesure toujours la réussite communicationnelle à l'aune d'un idéal de dialogue : deux instances de locution (qui ne sont pas forcément des locuteurs individuels) sont engagées dans un échange verbal où chacune entreprend de persuader l'autre par les voies de la raison. Ce modèle rhétorique situe l'échec, à la fois dans l'incapacité à agir sur l'autre et à parvenir à un accord, et dans la transgression du principe de la libre adhésion. C'est bien ce qu'exprime la nouvelle rhétorique de Perelman et Olbrechts-Tyteca lorsqu'elle souligne que

Celui qui cède ne doit pas avoir été vaincu dans une joute éristique, mais est censé s'être incliné devant l'évidence de la vérité. C'est que le dialogue, tel qu'il est envisagé ici, ne doit pas constituer un *débat*, où des convictions établies et opposées sont défendues par leurs partisans respectifs, mais une *discussion*, où les interlocuteurs recherchent honnêtement et sans parti pris la meilleure

solution d'un problème controversé. [...] La discussion, menée à bonne fin, devrait conduire à une conclusion inévitable et unanimement admise, si les arguments, présumés de même poids pour tous, sont disposés comme sur les plateaux d'une balance (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1970 : 49–50).

L'essentiel est donc de promouvoir un dialogue ouvert où les partenaires s'engagent à examiner le pour et le contre d'une question controversée pour parvenir, à travers la présentation et la discussion / réfutation d'arguments, à une réponse raisonnable qui cimenterait un accord. Dans la mesure où ce que Perelman, reprenant une notion issue de la rhétorique antique, appelle le « débat éristique » ne répond pas à ces critères, il marque un échec de la communication à visée persuasive, et plus particulièrement de la délibération.

C'est dans ce cadre rhétorique qu'est généralement étudiée la polémique, entendue comme un conflit d'opinions concrétisé dans des échanges verbaux visant à discréditer l'autre et à faire triompher son point de vue par un mélange variable de raisons et de passion. Comme le souligne Marc Angenot (2008), elle ne conduit que rarement, sinon exceptionnellement, à l'accord des parties concernées. Qui plus est, elle est souvent à l'origine d'une grande violence verbale et d'attaques personnelles qui s'exercent à disqualifier l'autre perçu comme un adversaire à abattre et non comme un partenaire qu'il faut amener à ses raisons. Dans ce sens, la polémique manifeste un échec flagrant de la persuasion – certains philosophes, comme Michel Foucault (1994), et certains théoriciens de l'argumentation y voient aussi un échec du dialogue comme recherche de la vérité et comme échange raisonné entre partenaires désireux de résoudre un désaccord. En bref, la polémique ne répond pas aux critères de la communication fondés sur l'objectif de persuasion mutuelle, la primauté de la raison et l'éthique de la discussion.

Mais la polémique constitue-t-elle vraiment, comme ces condamnations tendraient à le faire croire, un échec de la communication, et un écueil où viendrait se briser la rhétorique argumentative ? Sa permanence dans l'espace public, et sa fréquence croissante dans la sphère démocratique, pourraient en faire douter. Pourquoi serait-elle si présente si elle ne manifestait que la faillite des membres d'une société à échanger verbalement ? Pourquoi les argumentateurs s'obstineraient-ils à un exercice futile, voire nuisible, d'avance voué à l'insuccès ? Pour résoudre cette contradiction, il faut se demander si l'argumentation doit nécessairement se mesurer à l'aune de la persuasion, et si le dialogue raisonné en est le format obligé. La communication argumentative peut se mouler sur d'autres modèles ; et si les échanges où se confrontent des points de vue divergents échouent à réaliser un accord, il n'est pas impossible qu'ils accomplissent d'autres tâches communicationnelles.

Pour tester cette hypothèse, on examinera la polémique publique, qui échappe par définition au modèle unique du dialogue et brise l'idéal du consensus. On distinguera entre le *discours polémique*, qui attaque une cible dans une situation de discours monogérée (sans dialogue direct avec l'Opposant) ; l'*échange polémique*, qui prend parfois l'allure d'une *interaction* en face à face ; et, enfin, *la polémique* qui comprend les deux premiers, et qui consiste dans l'ensemble des interventions antagonistes sur une question donnée à un moment donné : la polémique sur la burqa ou sur la modification de l'âge légal de la retraite. C'est sur la polémique publique dans l'espace public que je voudrais ici me pencher pour dégager et commenter quelques aspects de son fonctionnement.

Il faut partir du dispositif formel de la polémique, que Plantin (2003) a décrit comme un dispositif à trois termes : un Proposant, un Opposant, et un Tiers – chacun d'eux représentant des actants que peuvent incarner de multiples acteurs. Ce format permet de structurer la confrontation sur le mode dichotomique en reconstruisant des argumentaires – des séries récurrentes d'arguments pour et contre². Sur le plan de l'échange discursif qui intéresse le linguiste, il faut cependant tenir compte du fait que les locuteurs sont les multiples acteurs qui viennent concrétiser les actants. C'est dire qu'ils s'engagent dans un polylogue foisonnant, où le Tiers a aussi son mot à dire, et où les divers locuteurs ne se répartissent pas nécessairement dans une structure dichotomique nette. Lorsque l'on se penche sur des cas de figure concrets, on s'aperçoit en effet que les discours ne se rangent dans la dichotomie de base qu'en la complexifiant et en la diversifiant. Il peut par exemple y avoir des regroupements, voire des scissions internes dans la catégorie de l'Opposant ou du Proposant, qui n'est en rien homogène. Ainsi, dans la catégorie des Opposants à une loi contre la burqa en France, les défenseurs du port de la burqa *per se*, les défenseurs des libertés individuelles et les pourfendeurs de l'islamophobie se distinguent les uns des autres, et des divergences peuvent se faire jour entre eux. Les discours antagonistes qui se confrontent sur la place publique sont par définition en prise sur un interdiscours ; ils s'indexent à des idéologies, des groupes d'opinion divers, si bien qu'ils peuvent défendre une même cause à partir de prémisses hétérogènes, voire peu compatibles. Qui plus est, ils se situent dans des champs divers (religieux, politique, etc.) et ont chacun un agenda particulier. Toutes ces données socio-discursives complexifient la structure argumentative de base.

2 Pour des définitions plus développées de la polémique, on consultera (entre autres) Felman 1979, Kerbrat-Orecchioni 1980, Garand 1998, Angenot 2008, Albert et Nicolas 2010, Amossy et Burger 2011.

Ajoutons que les discours antagonistes se déploient dans l'espace public à partir de plateformes elles aussi diversifiées (presse, Internet, télévision, ...), et de genres de discours qui imposent leurs propres contraintes communicationnelles. Ainsi un discours politique diffusé par les médias peut susciter un article d'opinion antagoniste, qui est à son tour discuté dans des blogs, ou débattu au sein d'un forum de discussion, en même temps qu'il est commenté dans des types divers d'émissions télévisées. Souvent, les discours ne se structurent pas en échanges symétriques où chaque intervention répond à la précédente. Ils circulent en parallèle, ne se répondent qu'indirectement, ou se croisent incidemment. Les discours qui gravitent simultanément dans l'espace public contribuent tous, cependant, à construire l'ensemble d'une polémique datée sur une question de société. On voit bien dès lors que les modalités communicationnelles de la polémique publique ne peuvent en aucun cas être ramenées au modèle classique du dialogue et qu'en l'occurrence, il serait peu approprié de mesurer la réussite de la communication au gré de ses normes de persuasion mutuelle et de discussion éthique. C'est à partir de la polyphonie – de la multiplicité et de la variété des voix qui interviennent sur une question controversée – et de la circulation des discours – du croisement parfois erratique ou anarchique des discours dans l'espace public – qu'il faut s'interroger sur les fonctions communicationnelles et sociales de la polémique.

3. La polémique publique sur « l'exclusion des femmes »

J'illustrerai ce propos en m'interrogeant sur quelques fonctions possibles d'une polémique publique liée à la question du statut des femmes dans les sociétés démocratiques telle qu'elle apparaît dans la presse écrite et dans l'Internet. En voici les données principales. En Israël, une jeune femme du nom de Tanya Rozenblit est montée, le vendredi 16 décembre 2011 dans un autobus de la ligne 451 allant d'Ashdod à Jérusalem, exclusivement utilisé par les ultraorthodoxes, et a refusé de s'installer à l'arrière avec les femmes, comme il est de coutume dans ces véhicules, lorsque les voyageurs lui en ont intimé l'ordre. Un esclandre s'en est ensuivi, dont les médias se sont emparés et qui a fait grand bruit dans le pays. Les quotidiens israéliens, et les médias en général, ont monté l'affaire en épingle pour attaquer la prétention des communautés ultraorthodoxes à faire régner leur propre loi dans l'espace public en bafouant l'égalité des sexes. L'opinion s'en est émue, et de nombreux discours polémiques se sont fait entendre contre l'obligation faite aux femmes de s'asseoir séparément à l'arrière des bus mais aussi, plus généralement, contre la position inférieure assignée aux femmes dans les milieux ultrareligieux et contre la tentative de ces mêmes milieux à imposer leurs pratiques dans l'espace public. Les ultraorthodoxes ont contre-attaqué, essentiellement dans leurs propres

médias, en dénonçant une incompréhension grossière de leur culture, une violation des libertés des minorités, et une croisade malveillante menée contre eux.

Plusieurs remarques s'imposent à l'orée de l'analyse. Tout d'abord, on aura noté que la polémique émerge à la suite d'un incident en apparence mineur – une querelle dans les transports publics – dont l'importance peut paraître disproportionnée à l'ampleur de la polémique qui s'en est ensuivie. La chose peut paraître d'autant plus étonnante que les lignes dites « Mehadrin » (qui suivent strictement la règle religieuse), fréquentées par les ultraorthodoxes, sont affaire courante depuis longtemps, et ont même fait l'objet d'un débat juridique récent. Le 6 janvier 2011, le tribunal d'instance supérieure avait en effet accepté que dans les autobus fréquentés par les ultraorthodoxes, leurs mœurs soient respectées par l'établissement d'une séparation volontaire des deux sexes, précisant cependant que cette disposition ne pouvait faire l'objet d'une quelconque contrainte et que ces lignes de bus ne constituaient pas une exception légale à la règle des transports en commun. En d'autres termes, il s'agit en certains lieux d'un phénomène de routine : rien de neuf sous le soleil d'Israël.

Il apparaît donc clairement – et c'est le second point – que ce sont les médias, et la façon dont ils ont mis en récit l'incident, qui ont attiré l'attention et suscité l'émoi. La presse donne en effet la parole à Tanya, qui raconte l'altercation dans le bus et sa résistance obstinée pour protester contre un état de fait jugé intolérable et révoltant. Le récit de la jeune étudiante est dramatisé par la mise en page – article à la une, photos, intitulés tels que « Une femme courageuse contre des dizaines d'ultraorthodoxes dans un autobus – 'Ils ne me dicteront pas où je dois m'asseoir' (*Ydiot Aharonot* 18.12.2011)³. Ce sont les médias qui proposent un cadrage de l'incident où la distribution des rôles est claire – d'un côté, la jeune héroïne qui brave seule l'ennemi, de l'autre, les hordes d'ultraorthodoxes qui l'agressent et auxquelles elle doit tenir tête. On assiste à une bataille entre la femme qui se bat pour sa dignité et les obscurantistes religieux qui veulent la fouler aux pieds. Les médias obtiennent ainsi un « scoop » en créant un état de panique morale sur un phénomène qui est en réalité une tradition bien ancrée et tolérée par la justice du pays. Ils en font le paradigme de la mainmise que veulent selon eux effectuer les forces rétrogrades du fondamentalisme religieux sur un pays démocratique et progressiste.

En un troisième temps, il faut souligner que la panique morale et les attaques agressives que celle-ci déclenche sont favorisées par la mise en circulation et le succès d'une expression devenue formule, au sens que donne Alice Krieg-Planque (2009) à cette notion : « l'exclusion des femmes ». Ce figement se rapporte à

3 Toutes les traductions de l'hébreu sont de moi.

toutes les tentatives d'écarter les femmes de l'espace public ou de leur assigner une place inférieure dans ce même espace. Elle a été réutilisée pour d'autres occasions contemporaines, comme le refus des religieux servant à l'armée de rester dans des lieux où chantaient des femmes – lesquelles sont traditionnellement intégrées dans les groupes militaires destinées au divertissement des troupes. Cette notion floue a déclenché une querelle de mots entre ceux que scandalisaient les tentatives de restreindre la place et le rôle des femmes dans l'espace public, et les ultraorthodoxes qui rejetaient une notion considérée comme erronée et provocatrice, en porte à faux par rapport à leur culture religieuse.

Enfin, il faut souligner que le débat enflammé qui se poursuit sur l'exclusion des femmes à partir de l'incident du bus dit « mehadrin » s'est déroulé sur deux plateformes qui ont peu, ou pas de contact entre elles : les médias destinés au grand public, qui lancent la polémique contre leur cible, et les médias réservés à la population ultraorthodoxe ou du moins religieuse, qui contre-attaquent. En effet, la minorité ultrareligieuse agressée a mené l'échange polémique dans sa propre presse, qui est exclusivement lue par son public et ne parvient guère à l'auditoire des grands quotidiens du pays. C'est seulement dans la mesure où ceux-ci, à l'instar de certaines émissions radiophoniques ou télévisées, ont donné la parole à l'Opposant sous forme de discours rapporté, que l'ensemble des citoyens a pu avoir accès aux arguments et aux réactions de l'Opposant. Ces réactions ont aussi paru dans le portail « Hadrei Haredim » qui offre des informations électroniques et des forums aux adhérents religieux – l'ensemble de la presse ultraorthodoxe n'ayant pas de parution et de forums en ligne. Il s'agit néanmoins, là aussi, d'un espace réservé que le public laïque ne fréquente guère. En raison de leur existence parallèle et du fait que leurs publics s'ignorent mutuellement, ces espaces médiatiques n'offrent pas un vrai terrain de discussion aux parties en présence.

Dans ces circonstances, on peut se demander à quoi peut servir le débat autour d'un épisode monté en épingle par des médias en quête d'émotions fortes, qui ne donne pas lieu à une interaction véritable entre les parties adverses et n'apporte pas de solution négociée au conflit.

Une première réponse est que la dramatisation d'un épisode en soi insignifiant, et la discussion houleuse qui s'ensuit, mettent en avant des problèmes de fond : en l'occurrence, celui de la place des femmes dans la démocratie israélienne et celui de l'intégration problématique d'une minorité ultraorthodoxe qui vit selon ses règles propres et refuse de respecter les principes et les règles de droit édictés pour tous. Cette particularité se traduit par l'exemption de service militaire, les subventions accordées aux hommes qui étudient dans les écrits saints « yeshivot » et ne travaillent pas pour nourrir leur famille nombreuse, l'interdiction des transports publics le jour du shabbat, etc. Dans cette perspective, la polémique,

en exacerbant les formulations et en polarisant les positions, étale au grand jour un problème de société. Elle secoue les routines du *statu quo*, dénonce des vieux compromis que voile l'habitude, et oblige chacun à justifier haut et fort son point de vue. Même si elle n'aboutit pas à un accord – voire si elle renforce chacun dans ses retranchements – elle a l'avantage de faire émerger ou de ramener à la surface les questions autour desquelles se créent les scissions, et sur lesquelles les autorités comme la société civile ne peuvent faire l'impasse.

À cette fonction de mise en évidence des problèmes de société s'ajoute une dimension de protestation et de lutte collective. L'intégration des ultraorthodoxes apparaît aux laïques comme de plus en plus problématique en raison de la menace que fait peser leur nombre croissant (la natalité dans ce milieu est particulièrement forte), la montée du fanatisme dans des groupes certes minoritaires mais qui tentent d'imposer leur loi, et le ras-le-bol d'une grande partie des citoyens qui sentent peser sur leurs épaules le fardeau de la sécurité et de l'économie du pays. La mise en avant d'une formule frappante – l'exclusion des femmes – devient dès lors l'étendard de la lutte contre la contrainte exercée par les ultraorthodoxes : elle permet d'extérioriser une tension croissante qui recèle un potentiel explosif, et de rassembler les citoyens autour d'une même cause. Dans cette perspective, la polémique menée par la société démocratique contre une vision perçue comme fondamentaliste est essentiellement protestataire. Cette protestation s'accompagne de revendications et se mue éventuellement en activisme – projets d'action (monter en masse dans les autobus « mehadrin »), manifestations de rue (comme à Beith Shemesh, suite à une autre altercation entre ultraorthodoxes et laïques). En bref, la polémique publique, dans sa virulence et ses excès mêmes, peut être le lieu où se met en place une protestation collective visant à défendre les valeurs de base d'une société et à dénoncer ceux qui les foulent aux pieds.

Notons que dans cette perspective, les voix protestataires n'ont pas à engager de véritable dialogue avec l'adversaire. Les défenseurs du mode de vie démocratique et progressiste visent en effet une cible, ils n'engagent pas un débat raisonné dans le respect du point de vue de l'autre. C'est l'un des aspects de la polémique issu du fait que les polémiqueurs, dans une situation de conflit exacerbée, s'en prennent à un Tort (Garand 1998). Celui-ci apparaissant comme une menace pesant sur leurs valeurs et leur mode de vie, il s'agit de l'emporter sur l'adversaire perçu comme la source de ce Tort, non de le convaincre (mission évidemment impossible). La parole polémique dirigée contre l'Autre rassemble des discours issus de sources multiples et circulant en différents lieux sans nécessairement se répondre, mais convergeant tous vers une même protestation et rassemblant les locuteurs dans une même lutte. Le discours polémique qui discrédite l'adversaire permet ainsi de construire, contre lui, une identité collective autour d'une revendication commune.

En l'occurrence, la polémique ne consolide pas seulement une identité, elle permet aussi de cimenter la défense des valeurs démocratiques et de maintenir contre vents et marées son caractère hégémonique. Le cas de « l'exclusion des femmes » a en effet mobilisé et rassemblé la majorité de la population, clamant haut et fort la domination du point de vue dit progressiste. Le fait que des dirigeants politiques aient participé à ce rassemblement situe les pourfendeurs de « l'exclusion des femmes » du côté de la légalité et de la légitimité démocratique. Ainsi, le 18.12.2011, *Ha-aretz* titre : « Netanyahu : il faut sauvegarder un espace public ouvert à tous. Le rabbin Metzger : ce n'est pas un pays d'ultraorthodoxes ». Dans le corps de l'article, on lit que le chef du gouvernement a dit au seuil d'une réunion de ministres : « Je pense qu'il ne faut en aucun cas autoriser des groupes marginaux à saper notre dénominateur commun, et nous devons veiller à ce que l'espace public reste ouvert et sécurisé pour tous les citoyens d'Israël ».

Notons que la polémique publique suscite nécessairement des positionnements, et qu'elle remplit de ce fait une fonction dans le champ politique. C'est ainsi que le chef de l'opposition, Tsipi Livni, s'est mise en tête d'une manifestation avec flambeaux organisée le 21 décembre, jour de Hanoukka, sous la devise (empruntée à une chanson traditionnelle de la fête des lumières) : « Nous venons chasser l'obscurité », et en tenant sur les libertés citoyennes un discours très ferme représentatif des positions libérales du parti Kadima. Les citoyens sont désormais sensibilisés à ces luttes de pouvoir, et une partie des internautes du forum de *Ha-aretz* sur l'article consacré au sujet ne manque pas de dénoncer une stratégie délibérée de la part de la dirigeante de l'opposition. Certaines voix vont plus loin en présentant toute l'affaire comme une manœuvre de l'opposition contre le gouvernement actuel. Ainsi Uri Maklev, député du parti ultraorthodoxe « Le judaïsme uni de la Tora » qui fait partie de la coalition au pouvoir, a déclaré :

« L'intérêt porté à l'exclusion des femmes est politique et destiné à porter atteinte au gouvernement... Quand la droite est au pouvoir avec les ultra-orthodoxes il y a toujours des affaires de ce genre. C'est encore une bataille entre de nombreuses autres que l'opposition mène pour frapper le Premier ministre par l'intermédiaire des ultra-religieux » (*Israël Hayom*, 27.12.2011).

La polémique et les commentaires qu'elle suscite reconduisent ainsi la confrontation du pouvoir et de l'opposition. En même temps, la dichotomie entre une position gouvernementale composée d'une coalition de droite incluant les ultraorthodoxes, et une opposition libérale qui s'en prend au pouvoir en place, est mise en échec par des scénarios alternatifs. Le chef de l'État lui-même lui substitue une opposition entre l'ensemble des forces démocratiques dont il se fait le porte-parole, et une minorité fanatique qui tente de semer la discorde. Une autre division importante

est celle qui confronte toutes les femmes, soucieuses de leurs droits de citoyennes, aux tenants d'un obscurantisme religieux. Ainsi une femme ministre appartenant au parti au pouvoir, Limor Livnat (Ministre de la Culture et du Sport), se joint à la manifestation de protestation menée par Livni, et récupère les déclarations de celle-ci en décrétant : « Hanoukkah est la fête de la lumière, mais une grande obscurité tombe sur Israël. Nous porterons le flambeau des lumières du libéralisme, d'un pays d'Israël juif et démocratique où ces valeurs se marient entre elles sans se combattre » (*Ha-aretz*, idem). À l'intérieur même d'un point de vue unifié, la polémique publique devient ainsi le lieu où se poursuivent des jeux de pouvoir et de positionnement politique ; incarnant un même actant, chacun des acteurs tente de faire entendre sa voix propre et de prendre l'avantage.

En même temps, la défense de la démocratie menacée, si elle devient un enjeu de pouvoir et participe aux luttes de parti, n'en mobilise pas moins les forces vives du pays. La tentative même de se l'approprier exclusivement marque à quel point elle fait l'unanimité. On comprend dans cette perspective que les voix des personnes politiques soient relayées par celles des journalistes qui se mobilisent eux aussi pour la cause à défendre en exprimant leur opinion en leur nom propre. Ainsi dans *Ha-aretz*, l'article qui rapporte l'incident débute par : « un exemple supplémentaire de discrimination envers les femmes : des ultraorthodoxes ont injurié une femme assise à l'avant de l'autobus... » (Revital Blumfeld, 18.12.2011). À ces voix de politiciens et de professionnels font écho celles des simples citoyens qui s'expriment dans les échanges électroniques. Les positions en faveur du droit des ultraorthodoxes à imposer leurs propres règles dans les bus qui les desservent y sont rejetées avec véhémence. Elles s'accompagnent souvent d'attaques personnelles contre la communauté ultraorthodoxe. Une violence verbale que ne s'autorise pas la presse officielle y règne : « Ils n'ont qu'à s'asseoir eux-mêmes à l'arrière, et qu'on leur interdise de chanter et de voter » (et d'aller à la salle de musculation, 18.12.2011, 12h13, *Ha-artez*). « Ils veulent être encore plus dévots que leurs ancêtres... » (Yael, 12h50), « Où est-ce écrit dans la bible ? » (Odelia, 14h12) ; « Qu'on boycotte enfin et qu'il y ait des autobus le samedi » (Uri, 06h52), « je t'aime ! et que tes pareils croissent et prolifèrent ! Venez, unissons-nous », « Toute cette histoire est une question de politique et d'argent. Si nous nous unissons, nous réussirons. Nous aurons aussi des autobus le samedi. Pour un avenir meilleur pour tous les sains d'esprit de l'État ! » (14h25) « Chaque parole est gravée dans le marbre ! » (la volonté du peuple, 16h39) « Haifa est une île de santé mentale dans ce pays de fous – les laïques et les religieux, les arabes et les ultraorthodoxes y coexistent, avec des transports publics le shabbat » (la preuve que si on le veut, c'est possible (7h30, 19.12.2011).

Il est intéressant de voir que les forums de discussion, ici comme ailleurs, permettent à la fois un rassemblement au sein d'une attaque indignée qui prend une tournure plus violente que dans les discours officiels des médias (on insulte les ultraorthodoxes et propose de les priver de leurs droits, de les boycotter,...) – et une union autour de sujets qui ne font pas immédiatement partie de l'événement commenté – il ne s'agit plus de laisser les femmes s'asseoir où elles veulent, mais de se battre contre les décrets qui, dans la plus grande partie du pays, interdisent les transports publics le jour du shabbat. Dans cette perspective, la polémique publique engendre ou fait rebondir des débats qui dépassent le thème d'origine et ne font pas partie de l'ordre du jour des politiciens et des médias. Elle propose un agenda alternatif en mettant sur le tapis des problèmes restés jusque-là sans solution. Il s'agit en l'occurrence d'engager la lutte contre la coercition religieuse au-delà des lois qu'imposent les ultraorthodoxes dans leur espace réservé (comme les bus « mehadrin »). C'est la loi religieuse frappée du sceau de la légalité, privant depuis les origines du pays tous les citoyens de transports public le week-end, qui est désormais en cause, et non la pratique singulière d'une minorité d'extrémistes. La polémique remet en question les compromis entérinés par un État dépourvu de constitution, qui n'a jamais promulgué la séparation de la synagogue et de l'État et qui est régi par des coalitions laissant la part belle aux partis religieux.

La polémique sur l'exclusion des femmes devient ainsi le lieu où s'exprime un conflit latent qui doit faire l'objet d'une discussion ouverte, et celui où se rassemblent les citoyens soucieux de défendre les droits des femmes et les valeurs démocratiques contre le fanatisme religieux. Elle est l'espace de la protestation et de la lutte active contre le spectre de la théocratie, et une plateforme qui permet de relancer de façon large tous les sujets qui divisent les tenants de la loi divine à ceux des libertés démocratiques. Elle autorise l'expression de revendications qui vont du refus de l'humiliation infligée aux femmes et de la ségrégation des sexes dans les lieux publics, à l'exigence de réviser des lois qui imposent la règle religieuse dans un espace démocratique. Elle est éventuellement le déclencheur ou le point de départ d'un activisme social, voire de mouvements sociaux qui se traduisent par des actes (monter en masse dans les autobus des ultrareligieux) ou des manifestations.

Qu'en est-il, cependant, du dialogue entre les deux parties opposées ? La parole est quelque peu donnée aux ultraorthodoxes dans les médias généraux, qui les citent malgré le flux de protestations indignées dont ils se font l'écho. Mais les ultraorthodoxes s'expriment surtout dans leurs propres organes de presse où l'incident avec Tanya Rozenblit et ses tenants et aboutissants sont discutés. Une première dissension se fait jour au sujet de la formule « l'exclusion des femmes », que les juifs orthodoxes rejettent fermement et qu'ils attribuent à une

incompréhension totale, et malveillante, de leur culture. En effet, la volonté de reléguer les femmes à l'arrière du bus en les séparant des hommes (qui ainsi ne les voient pas) et en les faisant entrer par la porte d'arrière (si bien que les deux sexes ne risquent pas de se toucher) est perçue par les laïques et les religieux modérés comme une humiliation infligée à la gente féminine. Sans être exclues des transports publics, les femmes font l'objet d'un processus de ségrégation réservé aux inférieurs : ce n'est pas par hasard que certains ont évoqué à ce propos le nom de Rosa Park, cette activiste noire d'Alabama qui, en 1955, a refusé de céder sa place à un blanc dans l'autobus et est devenue aux États-Unis un symbole de la défense des droits civils (« Nous sommes tous des Rosa Park. Rejoignez la lutte. » (*Ha-aretz*, Alex du Carmel, 14.12.11, 19h36)). Ce phénomène de discrimination est présenté comme un mal qui ronge la société – dans *Israël Hayom* (un journal gratuit d'obédience gouvernementale), on peut lire : « Israël a besoin d'une chimiothérapie agressive contre le cancer dénommé l'exclusion des femmes » (18.12.2011, Miki Jessin, directeur de l'association Israël libre). Or, le secteur ultraorthodoxe se dissocie radicalement de ces vues – à l'appel d'Alex qui évoque Rosa Parks, un internaute répond vertement : « La stupidité des laïques » (Motsi, 14.12.2011, 19h43). La séparation des hommes et des femmes prescrite par leur pratique religieuse dans les lieux publics n'est pas considérée comme une ségrégation, ni une exclusion. Il s'agit simplement de respecter la règle de modestie et de décence. À la limite, les défenseurs de cette cause considèrent la séparation des sexes dans l'espace public comme « naturelle », comme le montrent des posts ironiques tels que « Il faut aussi lutter contre la séparation des sexes dans les toilettes publiques » (*Ha-aretz*, Zeev, 18.12.2011, 9h30).

En bref, il ne s'agit pas d'un manque de respect à l'égard de la femme, bien au contraire. Emilie Amaroussi proteste ainsi dans *Israël Hayom* (23.12.2011) : « Le système ultraorthodoxe a créé un univers à part pour les femmes, mais cela ne signifie pas nécessairement qu'il porte atteinte à leur valeur. Il y a une séparation, peut-être n'est-elle pas à votre goût, mais ce n'est pas de l'exclusion ». Les orthodoxes soulignent que la femme fait l'objet d'une véritable vénération dans la religion juive, et voient dans les attaques lancées contre la pratique de la séparation des sexes dictée par la loi divine et morale un malentendu fatal. Un jeu de mots en fait foi : l'exclusion des femmes se dit « hadarat nachim » en hébreu, elle a été retraduite en « ha-adarat nachim » qui signifie « glorification des femmes ». La place accordée aux femmes dans l'espace public serait une protection de leur modestie, qui va de pair avec le statut élevé octroyé à leur sexe dans le judaïsme, et le respect dont elles sont gratifiées. Ce jeu de mots marque bien le rejet de la formule qui a suscité tant d'émotion et le recadrage de la question dans une perspective

culturelle totalement différente. En même temps, ce « malentendu » expose les prémisses incompatibles sur lesquelles se fondent les raisonnements antagonistes.

La voix des femmes ultraorthodoxes se fait également entendre sur le sujet, bien que de façon très parcimonieuse car elles n'ont pas coutume de s'exprimer publiquement. Néanmoins, elles se sont tournées vers le ministre des transports dans une lettre disant :

Votre 'inquiétude' renforce les extrémistes et nous fait tort [...] Nous avons un statut élevé et vivons dans une atmosphère d'affection et tout ce qui se dégage de l'entreprise médiatique de ces dernières semaines déforme l'image de l'existence véritable que nous menons [...] Nous ne pouvions plus nous taire face à cette campagne de diffamation contre le secteur ultra-orthodoxe, qui est le fruit de l'ignorance et de l'incompréhension (*Israël Hayom*, 21.12.2011).

Une fois de plus, l'incompréhension totale que manifestent les milieux laïques qui ont lancé la polémique se trouve dénoncée en tout ce qui concerne la place de la femme orthodoxe dans la société juive.

L'accusation d'ignorance et d'incompréhension, de même que le grief de diffamation, constituent une attaque *ad hominem* contre les polémiqueurs, qui se double d'une accusation de persécution. Tout d'abord, l'incident relaté par Tanya Rozenblit est présenté comme une provocation pure et simple, et l'écho médiatique qu'il a reçu comme une tentative de s'attaquer à une minorité religieuse qui ne dérange en rien l'ordre public mais vit avec dignité selon la loi divine. C'est tout d'abord le récit même de la jeune femme qui fait l'objet d'une polémique sur la véracité des faits. Un témoin oculaire, qui aurait organisé la manifestation contre Tanya, dit lui avoir demandé poliment de respecter les mœurs entérinées, sur quoi elle aurait commencé à chanter (les ultraorthodoxes n'ont pas le droit d'écouter le chant des femmes) et menacé de se dévêtir. L'étudiante est dépeinte comme une provocatrice venue avec la ferme intention de faire un esclandre sur une ligne où de tous temps, les choses se sont passées tranquillement et sans problèmes. Cette version de la provocation délibérée visant à offrir une occasion de discréditer une population paisible qui ne nuit en rien au bien public, est reprise dans les forums de Hadrei Haredim. De nombreux internautes y injurient copieusement la jeune femme : « Menteuse effrontée et provocatrice » (p. 2 du même article), « J'étais sur place. C'est une menteuse, une dévergondée et une provocatrice » (18.12.2011 23h37). « Cette Tanya n'est pas une brebis innocente, c'est une petite vipère qui a tout fait pour faire la une, elle s'est vêtue ou non modestement menteuse et vaurienne » (18.12.2011, 20h03).

L'un des principes enfreints par la jeune femme, et par les médias qui donnent sa version dite erronée des faits, serait que dans un espace occupé par

une minorité religieuse qui a ses coutumes et ses mœurs, celles-ci doivent être respectées. Le même locuteur se revendique de la loi de justice lorsqu'il demande ce qui se passerait si des ultraorthodoxes venaient prodiguer leur enseignement des livres saints dans un parc public fréquenté par les laïques – sans nul doute ceux-ci viendraient-ils rapidement les déloger (*Hadrei Haredim*, Yaki Admeaker, 18.12.2011). Un internaute suggère que la courtoisie consiste à respecter les us et coutumes du lieu où l'on se trouve (*Hadrei Haredim*, 18.12.2011, 14h14). Israël Cohen, dans un article journalistique, insiste sur le fait qu'il est question de bus qui vont d'un quartier ultraorthodoxe à un autre, fréquenté presque exclusivement par des ultraorthodoxes, si bien qu'il ne s'agit pas d'un espace public offert à tous (comme on pourrait le penser à propos des transports publics), mais d'un espace réservé aux usagers ultraorthodoxes qu'il dessert quasi exclusivement. Ces usagers ont droit, comme tous les citoyens, à des services publics adaptés à leurs besoins, et l'argument selon lequel les ultraorthodoxes n'ont qu'à s'abstenir de prendre le bus si les règles internes ne leur en conviennent pas, leur dénie ce droit – d'autant plus qu'il y va d'une population désargentée qui emprunte massivement les transports publics (Eged). Les attaques enjoignant aux ultraorthodoxes d'aller à pied s'ils ne peuvent souffrir qu'une femme soit assise devant eux, apparaissent dans cette perspective comme une violence faite aux droits d'une minorité défavorisée.

On notera que toutes ces remarques renforcent l'idée d'un espace national sectoriel, où diverses communautés doivent pouvoir vivre sans empiéter sur leurs territoires respectifs, et dans un respect mutuel de la loi particulière qui prévaut au sein d'un espace communautaire donné. Elle s'écarte de la notion d'un espace public ouvert où règnent de façon unanime les lois qui assurent le caractère démocratique de l'État.

Dans ce cadre, les accusations lancées contre les ultraorthodoxes sont dès lors présentées, non comme une défense de valeurs universelles et sacro-saintes, mais comme une marque d'intolérance paradoxalement issue de la société qui arbore le drapeau de la tolérance et dit combattre les fanatismes. « Stop à la contrainte laïque » (*Ha-aretz*, Itai, un religieux qui prend les choses à cœur, 15.12.2011 [51], p.6). « J'ai le droit de m'asseoir là où je le désire », écrit un internaute qui signe « juive », « et je désire m'asseoir selon les règles de la modestie !!!!! » (*Hadrei Haredim*, 19.12.2011, 8h50). C'est alors l'argument des libertés des minorités qui est mis en avant : « Les ultraorthodoxes sont aussi une minorité qu'il est permis de prendre en considération » (*Ha-aretz*, 14.12.2011, 19h26, p. 5). Et, plus fortement, le journal ultraorthodoxe *Ha-modia* écrit :

Sans vergogne, ils luttent, en usant de coercition laïque, contre notre droit à maintenir les prescriptions de la loi religieuse juive, ce qui est totalement

anti-démocratique et rappelle des régimes obscurantistes qui ont foulé aux pieds le droit de leurs citoyens, sous des prétextes vertueux bien connus [...] Il y va d'une radicalisation et d'une contrainte exercée par une minorité laïque extrémiste, avec beaucoup d'argent de l'étranger et l'appui de médias hostiles qui travaillent ensemble à exclure et porter atteinte à l'honneur de la femme ultra-orthodoxe et à discriminer la société ultra-orthodoxe tout entière (18.12.2011).

Une chronique de Israël Cohen dans *Mako*, la version internet du quotidien à grande diffusion *Maariv*, réfute la notion d'exclusion des femmes hors de l'espace public en lui substituant celle de « coercition laïque » (18.12.2011) qui n'est pas moindre, selon lui, que la coercition religieuse. L'espace public est en effet composé, selon lui, d'une majorité et d'une minorité qui doivent prendre en compte leurs sentiments respectifs et respecter les valeurs de l'autre. Dès lors, on voit que les polémiqueurs du camp religieux substituent la formule « coercition laïque », qui inverse par un procédé rhétorique de rétorsion la « coercition religieuse », à celle de « exclusion des femmes ». Dans la mesure, cependant, où les journaux qui défendent la cause ultraorthodoxe ne se font entendre qu'avec parcimonie et difficulté dans la presse générale, la circulation de l'anti-formule est nettement moindre que celle de la formule de base « l'exclusion des femmes », et ne peut véritablement la détrôner.

La provocation de Tanya et le battage médiatique qui l'accompagne sont interprétés par l'Opposant comme une tentative de s'attaquer à la communauté ultraorthodoxe tout entière. Cette opinion est répercutée jusque dans la presse laïque : dans la chronique d'Emilie Amaroussi (pieuse), on peut lire :

Ceux qui bavardent sur l' « exclusion des femmes » veulent dire on ne peut pas souffrir les ultra-orthodoxes [...] L'exclusion des femmes est encore une manifestation de l'hypocrisie de l'église du libéralisme dans sa haine des religieux, sa politique, son ignorance crasse et son paternalisme répugnant [...] La gauche israélienne libérale entend inculquer au public conservateur, et le festival qui a lieu en ce moment cache une vieille et solide haine. Il ne s'agit pas de l'exclusion des femmes mais de l'exclusion des ultra-orthodoxes (*Israël Hayom*, 23.12.2011).

Il s'agirait d'une tentative grave de délégitimation : ce que les médias étrangers feraient à Israël serait du même ordre que ce que « les médias israéliens font à la communauté ultraorthodoxe ». La presse ultraorthodoxe va plus loin, et compare ce qui se passe actuellement en Israël aux manifestations d'antisémitisme de bonne mémoire : « La très grave incitation à la haine contre la population ultra-religieuse est semblable aux déclarations des grands antisémites dans la diaspora » (*Ha Modia*, 29.12.2011). En bref, les défenseurs des libertés démocratiques sont

discrédités pour leur intolérance, leur mépris des mœurs qui ne correspondent pas aux leurs, leur refus d'accorder des droits aux minorités, leur discrimination et leurs incitations à la haine. Dans les versions les plus radicales, leur attitude est assimilée à celle des antisémites. Dans les versions les moins radicales, ils sont accusés de faire l'amalgame entre les fanatiques et l'ensemble de la population religieuse, et de porter tort à celle-ci :

Comme cela arrive souvent chez nous, la légitime critique de brutes marginales qui circulent à l'intérieur de la société ultra-orthodoxe, dérive souvent vers une critique injustifiée et généralisée de tout un secteur de la population. Sans plus de précautions, tous ses fils ont été étiquetés obscurantistes, primitifs et violents, sans distinction de secte, de communauté et de sexe (Dr. Avyad Ha-Cohen, *Israël Hayom*, 28.12.2011).

4. Conclusion

La polémique verbale n'est pas parvenue à résoudre le différend, et elle s'est peu à peu éteinte dans les médias, comme cela arrive d'ordinaire, sans qu'une solution susceptible de satisfaire toutes les parties ne soit trouvée. Il est clair dès le départ qu'elle resurgira à la prochaine occasion – l'une d'entre elles ayant été la polémique qui a éclaté en été 2012 autour de la revendication d'un service militaire obligatoire pour tous les ultraorthodoxes qui en étaient dispensés par la loi Tal, dont la période arrivait à terme. On peut voir que, dans sa polarisation exacerbée et ses éclats de violence verbale, la polémique publique est avant tout un mode de gestion du conflit qui amène, ou fait remonter, à la surface des problèmes de société. Elle traite verbalement de désaccords profonds qui ont un potentiel explosif.

Sans doute la législation à laquelle ces questions sont soumises est-elle censée mettre un terme au débat et régler le problème. De nombreuses polémiques se déroulent effectivement autour d'un problème sur lequel il faut légiférer. En l'occurrence, cependant, le tribunal d'instance suprême s'était déjà prononcé sur les autobus dit « mehadrin » des transports publics et avait accepté un compromis – sans que celui-ci ne résolve le problème, qui a resurgi avec violence à l'occasion d'un incident en soi mineur – ou d'une provocation épisodique, selon la version des faits que l'on veut adopter. Ce qui remet en cause la relation de la polémique publique à la législation. Sans doute polémique-t-on souvent sur un sujet qui doit faire l'objet d'une régulation par une décision gouvernementale ou juridique. Cette régulation instaure des normes qui se veulent raisonnables, mais qui ne constituent pas nécessairement un remède au mal auquel est en proie une société. Le conflit resurgit alors sous la forme d'un débat polémique qui reconduit les divisions au-delà de la solution imposée par la loi. Et en effet, lorsqu'une lacune de la loi

échoue à trancher sur une question de société, mais aussi lorsque la loi s'avère insuffisante à résoudre un conflit profond, le seul remède consiste à remettre sur le tapis la dissension et à la livrer à la discussion polémique.

Dans la mesure, cependant, où ce mode de gestion agonique met l'accent sur le désaccord, il n'est pas fait pour calmer les esprits. Diverses voix se sont d'ailleurs fait entendre pour dépassionner le débat et le ramener au dialogue véritable. Ainsi dans le quotidien *Ydiot aharonot* (*Les dernières nouvelles*, 27.12.2011), la journaliste ultraorthodoxe Shoshana Chen a écrit une lettre ouverte à sa sœur laïque :

Je sens que nous nous précipitons dans un tourbillon qui crée une atmosphère violente empêchant les gens de s'exprimer et stérilisant les échanges, encourageant la censure. Tu me fais la guerre, me perçois comme une menace pesant sur ton mode de vie et ne tente même pas de me comprendre et de me respecter [...] Alors, viens, ma sœur, restaurons le bon sens et le partage de la parole [...]

On pourrait en conclure que les « sommets de la superficialité » dont parle la journaliste à propos de l'orchestration médiatique de la polémique marquent la superfluité et la stérilité, voire la dangerosité, de celle-ci. Quelles seraient dès lors les fonctions d'une polémique qui échappe aux normes du dialogue systématique et rationnel sur lequel est censée se fonder la délibération ?

La polémique publique sur l'exclusion des femmes se déploie dans l'espace public entre des acteurs très divers, globalement regroupés en deux parties (deux actants) qui se font pendant jusque dans leur total désaccord. En effet, les uns voient une séparation nécessaire et salutaire des sexes là où les autres voient une exclusion hors de l'espace public et une discrimination. Les mêmes éléments font ainsi l'objet d'un cadrage différent qui leur donne des significations opposées, fondées sur des prémisses incompatibles. Au-delà de cette incompréhension fondamentale qui marque ce qu'Angenot (2008) appelle une rupture cognitive, et Fogelin (2005 [1985]) un désaccord profond, se dessine cependant une véritable symétrie. Ce n'est pas seulement celle de l'interincompréhension dans laquelle Mainueneau (1983) voyait la clé de la polémique. C'est aussi une similitude des attitudes dans la distribution duelle des rôles et la gestion du conflit. C'est que chacune des parties antagonistes se sent menacée par l'autre, en qui elle voit un dangereux agresseur (la violence faite aux femmes et à la loi laïque face à la violence faite aux ultraorthodoxes et aux minorités). Chacune s'engage passionnément dans une lutte dont elle fait dépendre sa survie identitaire – celle d'une entité démocratique participant d'une culture occidentale progressiste, ou celle d'une entité juive soumise à la loi de Dieu. Les uns parlent de coercition religieuse, les autres leur renvoient la notion inversée de coercition laïque. En

bref, il s'agit pour chaque camp de lutter verbalement pour maintenir ses droits à vivre selon ses conceptions propres dans l'État d'Israël. Sans doute le discours polémique qui vise à discréditer l'adversaire et à construire, contre lui, une identité collective autour d'une revendication commune, dispense-t-il les deux parties de s'engager dans une interaction directe, un dialogue véritable. Mais la nécessité de partager un même espace national impose un échange – et même si les adversaires ne s'entendent pas sur la notion d'espace public, si leurs discours sont décalés et ne prennent pas la forme d'une interaction verbale, la polémique les amène néanmoins à se positionner l'un par rapport à l'autre sur un territoire que tous les citoyens doivent se partager et dans lequel il leur faut coexister. Il semble donc que l'engagement dans une polémique publique favorise, jusque dans les cas les moins favorables (ceux où les parties ne partagent pas la même presse) une exposition antagonique du problème qui met face à face des populations distinctes n'entretenant guère de rapports entre elles et vivant l'une par rapport à l'autre dans l'isolement sinon l'hostilité mutuelle.

La polémique publique remplit dès lors diverses fonctions, qui ne s'articulent pas nécessairement entre elles. Au-delà des jeux de positionnement politique, la polémique sur l'exclusion des femmes a entraîné une mobilisation des forces vives du pays, y compris gouvernementales, pour la défense de la démocratie et du statut de la femme, réitérant ainsi la domination hégémonique des valeurs démocratiques contre le spectre de la théocratie, et se posant à la source d'un mouvement social plus ou moins traduit en actes. Face à cette réaffirmation de la loi d'une majorité qui se sent menacée en tant que telle, la polémique a entraîné les ultrareligieux dans une discussion publique qui, même si elle est menée dans leurs propres médias, les a obligés à préciser ses positions face à l'autre. S'ils répugnent à se justifier sur ce qui est pour eux une règle divine ignorée par les mécréants, les ultraorthodoxes ont néanmoins été amenés à donner leurs raisons, à corriger ce qu'ils considéraient comme des erreurs les concernant (le respect accordé aux femmes), à étaler leurs présupposés (les vertus de la séparation des sexes), à repréciser la façon dont ils considéraient leur intégration dans la nation (leur conception d'un espace sectoriel protégé qui dans son autonomie ne nuit pas aux autres), voire à invoquer les valeurs de la démocratie (le droit à la liberté de culte et des pratiques religieuses, le respect des minorités, la tolérance).

Il ne s'agit certes pas là d'un véritable dialogue – mais tout au moins de la mise en évidence, dans l'espace public, d'une façon radicalement autre de vivre dans l'État d'Israël qui ne manque pas de poser à la majorité des questions parfois délicates. Ne faut-il pas essayer d'accepter que des visions alternatives du monde s'expriment dans un espace national fait de groupes hétérogènes ? Dans quelle mesure, et jusqu'à quelles limites, peut-on respecter le droit des minorités sans

menacer les fondements de son identité collective ? Dans un espace national juif, ne faut-il pas être sensible au sentiment des ultraorthodoxes d'être brimés, discrédités et persécutés dans leur propre pays – une impression qui peut relever d'une conception paranoïaque, mais enracinée dans une longue et douloureuse expérience de la persécution des juifs comme Autre dans la diaspora ?

Dans l'interprétation la plus favorable, on peut penser que la polémique publique expose au grand jour non seulement les différends, mais aussi les difficultés, et les dilemmes issus des façons dissemblables de voir et de vivre le réel. Elle éclaire d'une lumière crue les problèmes du vivre-ensemble démocratique et possède par là, jusque dans ses excès, un pouvoir heuristique. Dans l'interprétation la plus pessimiste, on peut voir que la polémique constitue la gestion verbale d'un conflit profond qui n'a pas de solution immédiate, fût-ce légale ; dans ces conditions difficiles, elle se substitue aux modalités entérinées et rationnelles de la délibération en quête d'un accord. Elle permet alors une coexistence dans le *dissensus*, un partage du même territoire sur le mode de l'*agon*, de la protestation et de la revendication – mais non pas de la violence physique des guerres fratricides. Dans un régime pluraliste où les conflits et les jeux de pouvoir sont de règle, ce mode de gestion ne peut que remplir une fonction essentielle.

Références

- Albert, Luce et Loic Nicolas (éds) 2010 : *Polémique et rhétorique de l'Antiquité à nos jours*. Bruxelles : Duculot.
- Amossy, Ruth 2010 : The functions of polemical discourse in the public sphere. *The Responsibilities of Rhetoric*. Éd. M. Smith et B. Warnick. Long Grove : Waveland Press. 52–61.
- Amossy, Ruth et Marcel Burger 2011 : Polémiques médiatiques et journalistiques. Le discours polémique en question(s). *Semen* 31.
- Amossy, Ruth 2011 : La coexistence dans le dissensus. La polémique dans les forums de discussion. *Semen* 31 : 25–42.
- Angenot, Marc 2008 : *Le dialogue de sourd. Traité de rhétorique antilogique*. Paris : Mille et une Nuits.
- Aristote 1991 : *Rhétorique*. Trad. Ruelle, introd. M. Meyer, commentaire de B. Timmermans. Paris : Le livre de poche.
- Chaput, Mathieu 2006 : La dynamique argumentative des discussions politiques sur internet. *COMMposite* 1 : 52–77.
- Felman, Shoshana 1979 : Le discours polémique (Propositions préliminaires pour une théorie de la polémique). *Cahiers de l'Association internationale des études françaises* 31 : 179–192.

- Fogelin, Robert J. 2005 [1985] : The logic of deep disagreements. *Informal Logic* 25 (1) : 3–11. (Repris de *Informal Logic*, 7.1 : 1–8.)
- Foucault, Michel 1994 : Polémique, politique et problématisation. *Dits et Écrits* 4. Paris : Gallimard. 591–598.
- Garand, Dominique 1998 : Propositions méthodologiques pour l'étude du polémique. *États du polémique*. Éd. A. Hayward et D. Garand. Montréal : Nota Bene. 211–268.
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine 1980 : La polémique et ses définitions. *Le discours polémique*. Éd. N. Gelas et C. Kerbrat-Orecchioni. Lyon : Presses Universitaires de Lyon. 3–40. (Reproduit dans <http://humanities.tau.ac.il/adarr/fr/>)
- Krieg-Planque, Alice 2009 : *La notion de «formule» en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté.
- Maignueneau, Dominique 1983 : *Sémantique de la polémique*. Lausanne : L'Âge d'Homme.
- Mouffe, Chantal 2000 : *The Democratic Paradox*. London/NY : Verso.
- Oléron, Pierre 1995 : Sur l'Argumentation Polémique. *Hermès* 16 : 15–27.
- Perelman, Chaim et Olga Olbrechts-Tyteca 1970 [1958] : *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Plantin, Christian 2003 : Des polémistes aux polémiqueurs. *La parole polémique*. Éd. G. Declercq, M. Murat et J. Dangel. Paris : Champion. 377–408.

